

RAPPORT.

Aux Actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Yamaska.

MESSIEURS,

La compagnie s'étant amalgamée, dans le mois d'août dernier, avec la compagnie de navigation de Terrebonne et L'Assomption, et n'existant depuis cette époque que pour la liquidation de ses affaires, une assemblée générale aurait été sans utilité avant que les affaires fussent arrangées de manière à permettre le partage du capital net entre les actionnaires, et la dissolution de la compagnie. Comme l'état des affaires ne permettait pas ceci en février dernier, l'assemblée générale annuelle n'a pas eu lieu ; aujourd'hui tout est prêt, et les directeurs viennent donc vous rendre compte de ce qui a été fait depuis la dernière assemblée générale annuelle, et vous soumettre l'état final des affaires de la compagnie.

Le Vapeur Cygne.

Le premier février 1860, la compagnie devait la somme de \$8934-21, et il y avait un déficit dans le fond de construction de \$7336-77. La somme de \$8350-00 était due sur des billets, et les porteurs en demandaient un paiement prompt ; afin d'y pourvoir, en attendant la prise de la balance des actions, il a été décidé de faire un emprunt sur l'hypothèque des vapeurs Yamaska et Cygne.

Pendant trois mois les directeurs ont essayé à faire l'emprunt autorisé, mais ils n'ont pas pu réussir. Dans l'intervalle la banque Molson a poursuivi les directeurs qui avaient signé et endossé les billets Nos. 40 et 42, et a obtenu jugement contre eux pour \$1800-00, et les porteurs des billets Nos. 34, 52 et 53, se montant ensemble à la somme de \$2600-00, refusaient de les renouveler, et menaçaient eux aussi de poursuivre. Sous ces circonstances pénibles, les directeurs ont décidé de vendre le Cygne, et d'appliquer son prix à la liquidation des dettes les plus pressantes.